

Affaire suivie par : Christine PEPHILY/
Thierry PEYRO-ROYO
Tél : 04 67 61 68 56
Mail : christine.pephily@herault.gouv.fr

Montpellier, le 03 juin 2024

Dépôt pétrolier GDH à Frontignan

COMPTE RENDU Commission de suivi de site Réunion du mardi 21 mai 2024

La commission de suivi de site s'est réunie à la salle Voltaire à Frontignan, sous la présidence de M. Guillaume RAYMOND, secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Hérault.

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
Collège administration			
Préfecture de l'Hérault	Guillaume RAYMOND Christine PEPHILY Marie-Line FERRERES Vincent DUPUY Laura GAUCI	Sous-Préfet	Présent Présente Présente Présent Présente
DREAL	Marie-Hélène BOUISSAC Thierry PEYRO-ROYO Aurore BARTHELEMY	Cheffe de l'unité départementale de l'Hérault Inspecteur de l'environnement Inspectrice de l'environnement en cours d'habilitation	Présente Présent Présente
ARS	Gaëlle CASTERAN		Présente
SDIS	Lieutenant Cédric SILVESTRE Yann BONNEFOY		Présent Présent
DREETS			
Collège collectivités			
Mairie de Frontignan	Michel ARROUY Olivier LAURENT		Présent Présent
Conseil Départemental	Sylvie PRADELLE Jean-Franck CAPPELLINI		Excusée Excusé
Conseil Régional	Cyrille TAÏONI		Excusé
Frontignan	Patricia MARTIN Séverine DURAND Matthieu DANIAU		Présente Présente Présent

Collège riverains			
LEPAP Maurice Clavel	Farida CAMPAGNOL		Présente
Association Les Mouettes			
Association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône	Céline LAURENS Jean-Luc AVERSENG		Présente Présent
Sète Agglopolé Méditerranée	Jean-Guy MAJOUREL Loïc LINARES Karim FATNASSI		Excusé Excusé Présent
Collège exploitant			
Société GDH	Thomas CHAMBAT Céline THORE	Directeur Responsable HSE	Présent Présente
Port Sud de France	Géraldine LAMY Denis IGERT		Présente Excusé
Collège salarié			
Société GDH	Nicolas ROZAND		Présent

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte-rendu de la CSS du 01/12/2023
2. Bilan de l'activité de la société GDH pour 2023
3. Suivi environnemental
4. Présentation de l'action de l'inspection des installations classées de la DREAL en 2023
5. Questions diverses

Ouverture de la séance à 10h30, sous la présidence de Monsieur Raymond, sous-préfet de la préfecture de l'Hérault.

Monsieur le Maire de Frontignan remercie l'assemblée pour sa participation.

1. Adoption du compte-rendu de la CSS du 01/12/2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan de l'activité de la société GDH pour 2023

Monsieur le directeur de la société GDH présente le bilan de l'activité pour l'année 2023. La société Gestion de Dépôts d'Hydrocarbures (GDH) a été créée en 1992, filiale à 100% de BP France.

Le site de Frontignan compte 37 salariés et environ 50 prestataires permanents.

Les actions réalisées pour la prévention des risques et leurs coûts sont présentées : ralentissement de travaux sur les réservoirs, après un pic 2021-2022 et augmentation significative des investissements sur les tuyauteries.

Une réorganisation du service exploitation a eu lieu, avec plusieurs recrutements. L'effectif est au complet, à ce jour.

Le personnel GDH a suivi des formations, avec en moyenne 25 heures par salarié sur l'année, dont 90% liées à la sécurité. Les entreprises extérieures suivent, également, des formations.

Les maîtrises des procédés et d'exploitations sont présentées (corrosion, plans d'inspection tuyauteries et réservoirs, mise à niveau installations électriques, moyen de défense contre l'incendie).

La conception et la gestion des modifications sont exposées, relevant 28 changements, menant à 7 revues de sécurité.

3 exercices ont été menés en 2023 : exercice cadre POI le 06/10/2023, exercice annuel POI le 10/11/2023, et exercice aux Pistes de Chargement des Camions (PCC) le 24/11/2023.

Monsieur le sous-préfet demande si le SDIS souhaite apporter des compléments sur les exercices POI.

Le SDIS indique que l'exercice s'est très bien déroulé.

La Direction des sécurités de la préfecture informe de la prévision de réalisation d'un exercice sur le site de GDH, exercice de sécurité civile quinquennal, avec a minima le test de l'application FR- Alert.

3. Suivi environnemental

Le bilan environnemental est présenté avec la production d'hydrocarbures, la production de déchets, les prélèvements d'eau et les rejets.

La quantité totale de déchets dangereux produite est en baisse de 50%. La consommation d'eau potable est en baisse d'environ 66%.

Les rejets totaux d'effluents aqueux sont de 152 316 m³, contre 242 000 m³ en 2022. Les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) sont à la hausse. Les explications sont exposées par la responsable HSE du site. Les émissions de Benzène sont présentées.

Monsieur le Maire de Frontignan souligne que les rejets augmentent. Il se dit peu rassuré de ces multiples rejets dans la nature.

La société GDH explique que les rejets de Benzène sont calculés par un prestataire externe ; les résultats font ressortir des taux inférieurs aux limites autorisées pour l'exposition des travailleurs.

La représentante de l'ARS indique qu'elle note cette interpellation. Lors de la prochaine CSS, un ingénieur réalisera un bilan au sujet de la santé humaine.

Monsieur le directeur du site GDH souligne que l'objectif est de limiter ces rejets au maximum. Les opérations exceptionnelles menées en 2023 ont engendré des rejets de COV.

GDH est dorénavant adhérent auprès de l'ATMO Occitanie, et a intégré l'observatoire des odeurs du Bassin de Thau.

Madame Laurens, association des riverains de quartier, demande à connaître la valeur en mg/m³ de Benzène, valeur réglementaire étant donnée en mg/m³.

Monsieur le directeur du site GDH indique que les valeurs données portent sur l'exposition des travailleurs.

Monsieur le sous-préfet demande si, lors de la prochaine CSS, ATMO Occitanie peut intervenir, afin de présenter les résultats de l'année 2024.

Monsieur Laurent se dit inquiet quant à l'état du canal. Il souhaite un état des lieux de la qualité de l'eau, ainsi que les sédiments présents.

Monsieur le sous-préfet indique qu'une étude est en cours à ce sujet.

Madame Laurens informe être nez-référent de l'observatoire des odeurs du Bassin de Thau. Le public dispose d'une plateforme sur internet, afin de déclarer les odeurs.

Elle indique s'être promenée à proximité du site, et se dit incapable d'identifier les odeurs présentes. Elle souhaite connaître la liste des substances classées CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction).

Monsieur le directeur du site indique que la majorité des produits sont CMR. En 2020, suite à l'événement LUBRIZOL, un inventaire des substances présentes sur le site a été mené. Seules 4 ou 5 substances sont relevées particulièrement odorantes.

Il invite madame Laurens à se rapprocher d'ATMO Occitanie, afin de venir sur le site en tant que nez-référent, dans l'objectif de se familiariser avec les odeurs présentes sur le site.

Madame Laurens informe avoir sollicité un docteur pour connaître son avis sur les COV, et cite les propos.

Elle indique avoir demandé la réalisation d'une étude de la qualité de l'air, lors de la dernière CSS ; et réitère cette demande, avec une évaluation du risque sanitaire.

Monsieur le maire de Frontignan demande une vérité et une clarté quant à tous ces sujets, dont la pollution de l'air. L'aide de l'ARS est pertinente, afin d'avancer. Il note une amélioration des données communiquées ce jour par GDH.

Monsieur le sous-préfet demande à ce qu'un point dédié sur la qualité de l'air soit réalisé lors de la prochaine CSS.

Monsieur le directeur du site GDH informe que d'ici à la prochaine CSS, le partenariat avec ATMO Occitanie permettra d'avoir des informations et des données permettant d'être traitées et analysées.

En 2023, 6 audits internes ont été menés sur le site, 6 audits internes groupe BP, 2 revues de direction et 720 visites de sécurité terrain.

En simultanément, le site peut compter jusqu'à 100 travailleurs. 3 accidents de travail avec arrêt ont été relevés en 2023, 0 accident sans arrêt, 1 premier soin et 2 accidents de trajet.

Les incidents ayant eu lieu en 2023 sont présentés, au nombre de 5.

Madame Laurens souhaite connaître la nature des travaux planifiés, ainsi que l'évolution de la peinture des réservoirs. Elle se demande pour quelle raison le groupe BP ne repeint pas ses réservoirs.

Monsieur le directeur indique que la peinture est un revêtement contre la corrosion, et espère que l'amélioration est tout de même notée, car certains réservoirs ont déjà subi une rénovation de peinture. Les traces de coulure sont visibles, suite aux essais de moyens de protections incendies. La remise en peinture des réservoirs est toujours en cours. L'influence de l'air marin dégrade également la qualité des peintures.

Monsieur le sous-préfet souhaite connaître la fréquence de remise en peinture.

Monsieur le directeur indique qu'il s'agit d'une fréquence décennale, lors des arrêts de réservoir.

Monsieur le maire de Frontignan demande s'il est possible de mettre en place un plan pluriannuel de remise en peinture des réservoirs.

Monsieur le directeur du site indique qu'il étudiera le sujet. Il souhaite souligner les améliorations réalisées ces dernières années.

Monsieur le maire de Frontignan demande une nette amélioration visuelle, avant la mise en place de la nouvelle gare, avec pour échéance 2028.

Madame Laurens rappelle avoir demandé lors de la dernière CSS, si le risque tsunami était pris en compte. Il avait été indiqué qu'une réunion aurait lieu après la CSS, afin de pouvoir répondre à cette interrogation. Elle demande à Madame Martin si cette réunion a bien eu lieu.

Madame Martin, directrice de cabinet de la mairie de Frontignan, répond par la positive. Le site n'est pas exposé au risque tsunami. La différence entre le tsunami et la submersion a été exposée.

Madame Laurens rappelle que l'association est pleinement engagée. Les panneaux de sécurisation sur le chemin de halage ne sont toujours pas mis en place. De ce fait, la demande est réitérée.

Monsieur le maire de Frontignan indique que ce projet est en cours de finalisation. Une réunion technique aura lieu la semaine suivant cette CSS, avec tous les services, au sujet du chemin vert.

Madame Durand, des services de la mairie de Frontignan, informe que toutes les études ont été réalisées, avec une coordination entre tous les services. La pose des panneaux est programmée dans les mois à venir.

4. Présentation de l'action de l'inspection des installations classées de la DREAL en 2023

L'inspecteur de l'environnement en charge du suivi du site GDH présente les actions de l'inspection des installations classées. Il introduit ses propos en rappelant le bilan 2023 de l'inspection, à savoir, 3 visites d'inspection sur le dépôt, 1 incident, et 5 actes administratifs proposés à monsieur le préfet de l'Hérault.

L'inspecteur expose succinctement les visites d'inspection.

- Une visite d'inspection en date du 7 septembre 2023. Cette visite d'inspection inopinée, réalisée en dehors des heures ouvrées, visait à déclencher le plan d'urgence interne (ou plan d'opération interne, POI) du site. Le déclenchement inopiné du POI, selon les conditions particulières de l'action régionale, s'est déroulé dans une atmosphère sereine, consciencieuse et professionnelle. Le test POI inopiné a été une réussite. Visite pour laquelle aucune suite administrative n'a été sollicitée.
- Une visite d'inspection en date du 9 novembre 2023 qui visait à vérifier le respect de certaines prescriptions définies dans un arrêté préfectoral de mise en demeure, à savoir la mise hors exploitation effective du bac n°309, ainsi que la mise en place confirmée des mesures compensatoires pour le bac n°116, dont la mise hors exploitation est prévue fin 2024. A l'issue de la visite, l'inspection a proposé une lettre de suite préfectorale en raison d'une remarque de l'inspection qui a constaté que certains relevés du niveau d'eau en fond de bac n°116 n'étaient pas réalisés quotidiennement. L'exploitant était donc tenu de transmettre à l'inspection, pendant un mois, ses relevés quotidiens. L'inspection s'était également engagée de procéder à une visite d'inspection inopinée pour s'assurer que cette consigne soit toujours respectée. Cette visite d'inspection inopinée a eu lieu le 29 février 2024 avec aucune remarque de l'inspection.
- Une visite d'inspection en date du 20 novembre 2023 pour la remise en service du bac n°119 conditionnée au bon respect de certaines prescriptions définies dans un arrêté préfectoral de mesures d'urgence. A l'issue de la visite, l'inspection n'a émis aucune réserve et a proposé à monsieur le préfet un arrêté préfectoral autorisant l'exploitant à procéder à la remise en service de son bac.

L'inspecteur développe à présent l'incident survenu au sein d'une connexité du dépôt pétrolier.

Cet incident, en date du 10 février 2023, ne concerne pas le dépôt d'hydrocarbures à proprement parler, mais plutôt les anciens sea-lines 12" et 28". A noter même que cet incident n'implique pas précisément les canalisations mais uniquement un équipement de dragage utilisé dans le cadre du démantèlement des anciens sea-lines. Lors de cet incident, il y a eu une rupture d'un flexible hydraulique d'une pompe de dragage qui a conduit au déversement dans le milieu marin d'environ 200 litres d'huile biodégradable. Lors de l'incident, l'exploitant a déclenché son plan d'alerte pollution avec mise en place de boudins absorbants et de filets anti-pollution. L'impact environnemental de cet incident a été jugé négligeable compte tenu de la biodégradabilité du produit. Suite à cet incident, il a été décidé de remplacer les flexibles, de mettre en place une check-list des équipements « clés » devant faire l'objet d'une vérification périodique, et d'augmenter la fréquence d'inspection des flexibles pour laquelle on est passé d'une fréquence hebdomadaire à une fréquence quotidienne.

L'inspecteur poursuit son exposé en citant les différents actes administratifs proposés à monsieur le préfet de l'Hérault, à savoir :

- Un arrêté préfectoral complémentaire qui vise à acter le prochain ré-examen quinquennal de l'étude de dangers du dépôt, dont la date butoir est fixée au 18 avril 2028.
- Un arrêté préfectoral de mise en demeure fixant les nouvelles échéances de mises hors exploitation des bacs n° 116, 121 et 309. Cette mise en demeure résulte de la mise à jour des notes de calcul d'intégrité des fonds de réservoirs en service. Mise à jour pour laquelle il est ressorti des écarts dans les dates de mises hors exploitation initialement annoncées à l'inspection. L'inspection a donc proposé à monsieur le préfet de mettre en demeure l'exploitant de respecter les nouvelles échéances. L'inspection précise que les bacs n°309 et 121 ont été mis hors exploitation, respectivement le 31 octobre 2023 et 31 mars 2024 avec contrôle de l'inspection et aucune remarque de cette dernière. L'inspection ajoute que le bac n°116 sera mis hors exploitation à la fin de cette année.
- Un arrêté préfectoral de mise en demeure suite à la sollicitation de l'exploitant afin de bénéficier d'un délai supplémentaire pour remettre son étude technico-économique portant sur l'amélioration du traitement des effluents aqueux. Après instruction du dossier, l'inspection a jugé les justifications acceptables et a proposé à monsieur le préfet de mettre en demeure l'exploitant de respecter la nouvelle échéance fixée au 30 juin 2024.
- Un arrêté préfectoral complémentaire pour la remise en service du bac n°119
- Un arrêté préfectoral de mise en demeure suite à la sollicitation de l'exploitant pour bénéficier d'un délai supplémentaire pour mettre hors exploitation son bac n°121. Après instruction du dossier, l'inspection a jugé les justifications acceptables et les mesures compensatoires proportionnées. L'inspection a donc proposé à monsieur le préfet d'encadrer les mesures compensatoires et de mettre en demeure l'exploitant de respecter la nouvelle échéance.

L'inspecteur conclut son intervention en rappelant que les rapports d'inspection sont accessibles sur le site internet www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1&etablissement=gdh®ion=76&departement=34&commune=34108 et que les actes administratifs sont consultables sur le site de la préfecture www.herault.gouv.fr.

Madame Laurens, présidente de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône, souhaiterait que les arrêtés préfectoraux soient également accessibles sur le site internet de la DREAL. L'inspection des installations classées rappelle que tous les documents sont consultables sur le site internet « *Géorisques* », portail d'information au public dédié à cet effet.

5. Questions diverses

Monsieur le sous-préfet demande si des travaux sont prévus, pouvant mener à des changements de risque du site.

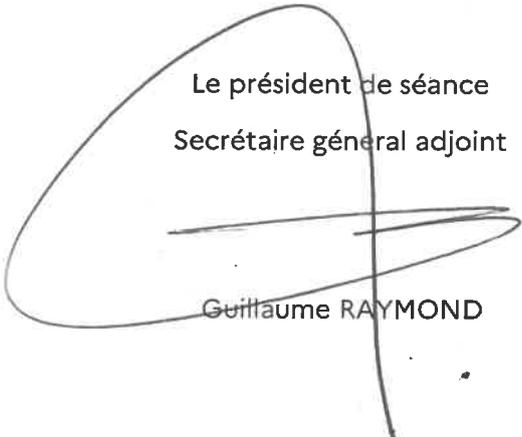
Monsieur le directeur du site GDH indique qu'il n'y a, à ce jour, pas de nouveaux projets prévus. Les changements pouvant modifier le profil de risque du site sont le stockage de nouveaux produits ou encore le changement de mode de transport.

Le bureau environnement de la préfecture rappelle que le mandat des membres arrive à échéance cet été. Une campagne pour le renouvellement des mandats a été lancée.

Monsieur le sous-préfet demande aux différents participants s'ils ont des questions.

Aucune question n'est soulevée.

La séance est levée à 12h05.



Le président de séance
Secrétaire général adjoint

Guillaume RAYMOND